

Analyses et perspectives	3
Vigie	8
Actualités prudentielles	10
Protection de la clientèle	22
Publications	33
Glossaire	34



La Conformité en assurance



Christine Metz
Directrice
sur les sujets
conformité assurance

Après avoir successivement, dans nos précédentes lettres, évoqué les enjeux de la fonction conformité en assurance puis ceux relatifs à la mise en œuvre de programmes de conformité, nous avons choisi de consacrer ce 3^e volet à l'élaboration des plans pluriannuels de vérification de la conformité élaborés par les responsables des fonctions clés.

Cet exercice annuel qui peut se révéler assez complexe, participe à la préoccupation du gouvernement d'entreprise en matière de respect de contrôle de la réglementation et fait l'objet d'un rapport, présenté pour validation aux organes statutaires. En effet, élaboré à un moment donné de la vie de l'organisation, il se doit d'intégrer dans une vision prospective non seulement les évolutions du paysage réglementaire, mais également l'ensemble des problématiques opérationnelles de l'entreprise liées par exemple à la diversité ou à la complexité des opérations, à la volonté de se positionner sur de nouvelles activités ou de faire évoluer l'organisation.

En termes de périmètre, les plans de vérification de la conformité s'articulent généralement assez naturellement autour des trois grandes lignes d'activités portées par la fonction que sont la veille, la mise en place de programmes de conformité et la gestion des risques de non-conformité.

En matière de veille, les éléments à intégrer dans les plans de vérification de la conformité, concernent l'identification des évolutions réglementaires futures et de leurs impacts. Ainsi, de manière concrète, le plan doit pouvoir couvrir et adresser les questions suivantes : quels sont les impacts potentiels des évolutions réglementaires attendues sur l'organisation ou la conduite des opérations de mon organisme pour les prochaines années à venir ? Quels seraient les besoins en termes de ressources, d'outils, de nouvelles technologies ? Comment organiser les actions de lobbying en lien avec les équipes juridiques et les instances de place ?

En matière de programme de conformité, le plan de vérification de la conformité doit traduire la manière dont l'entreprise va « devenir conforme » via la définition et le pilotage d'actions structurées. Ces actions visent à renforcer la maturité des dispositifs internes existants ou à implémenter de nouveaux dispositifs lorsque des évolutions réglementaires, les attentes des régulateurs ou l'activation de dispositifs d'amélioration continue l'exigent.

Ces lignes d'actions doivent être complétées par l'identification des moyens associés et la formalisation de dispositifs d'accompagnement permettant un réel transfert de connaissances.

Enfin, les plans de vérification de la conformité, doivent refléter la détermination de l'entité à prévenir, détecter et gérer son risque de non-conformité. Ainsi, la conception de programmes de contrôle structurés et ciblés devra s'appuyer sur un travail préalable de cartographie des principaux risques existants et surtout émergents et d'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques associés. Un calendrier prévisionnel de réalisation des contrôles et la fixation d'un cadre en termes de responsabilité et de reporting sont également incontournables.

La structuration du plan de vérification de la conformité pluriannuel est aussi l'opportunité de renforcer la coordination des différentes instances de contrôle présentes au sein de l'entreprise. Une bonne pratique consiste à organiser des brainstormings en associant les acteurs des risques, du contrôle permanent, de l'audit interne, de la conformité et des lignes métiers afin de recueillir leurs visions et leurs enjeux à moyen termes et assurer une approche transversale et partagée. A l'issue de la structuration et de la validation du plan par les instances de gouvernance, il conviendra d'informer en retour ces parties prenantes et de diffuser plus largement les éléments de l'approche retenue en interne. Ceci participera au développement de la culture conformité.

Enfin, le plan de conformité doit rester souple et réactif afin de s'adapter à l'évolution du paysage réglementaire et aux contours changeants de l'organisation, une revue régulière de son efficacité et de sa pertinence dans une logique de « *back testing* » peut être programmée.